

Paris le 28 août

Lettre circulaire aux prestataires d'inscription en ligne et/ou chronométrie running

Appel à candidature pour l'agrément FFA pour la chronométrie running et les inscriptions en ligne.

Madame, Monsieur,

Au 31 décembre 2021, tous les agréments « chronométrie running et inscriptions en ligne » seront à renouveler. Afin de bénéficier de l'agrément pour l'année 2022, il convient de déposer les dossiers de candidature entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021 à l'adresse ielchrono@athle.fr

Le cahier des charges spécifique est en ligne sur le site officiel de la Fédération « Athle.fr » ([voir lien](#))

Les documents à fournir sont listés en annexe de cette circulaire.

Nous remercions les responsables des structures intéressées de bien vouloir faire le nécessaire dans les délais impartis.

Nous vous prions d'accepter nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Philippe PELLOIS
Président de la CNR

Copie : Comité directeur
Direction générale
Direction technique nationale

INFORMATIONS ANNEXES

Les critères nécessaires sont indiqués dans le cahier des charges.

Pour candidater, il convient de répondre aux questions suivantes et de fournir les pièces nécessaires.

Pour l'agrément « Inscription en ligne » les informations suivantes sont à renseigner :

- Date du début de l'activité en inscription en ligne
- Compétitions running traitées en 2019 (nombre et liste)
- URL
- RGPD à fournir
- Exemple d'un fichier d'engagés fourni à un organisateur
- Indiquer si producteur ou distributeur en marque blanche

Pour l'agrément « Chronométrie running » les informations suivantes sont à renseigner :

- Date du début de l'activité en chronométrie running
- Compétitions running traitées en 2019 (nombres et liste)
- URL
- RGPD à fournir
- Exemple d'un fichier d'une épreuve avec temps réels
- Exemple d'un fichier d'une épreuve en durée (type 24 h)
- Exemple d'un fichier d'une épreuve en relais (type Ekiden)